

# GRAND LAC

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

---

**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 13 décembre 2018 à 18h30 heures,**  
**A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

---

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	Pouvoir de Christiane MOLLAR
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGALLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir de Jean-Claude CAGNON
9	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
10	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
16	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANCON	Pouvoir de Pierre HOCHARD
17	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
18	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
19	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
21	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
22	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
23	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
24	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
25	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
26	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
27	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
28	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
29	MERY	T	Eudes BOUVIER	
30	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
31	MOUXY	T	Nicolas MARC	Pouvoir de Gabrielle KOEHREN
32	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
33	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
34	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
35	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
36	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
37	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	Arrivée après la 9 <sup>ème</sup> délibération Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
40	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
41	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
42	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVASSIERE  
Christophe PIRAT  
Christophe TOUZEAU  
Olivier VERDENAL  
Fabien DIDIER  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Julien BOURGES  
Mathilde HABOUZIT  
Alicia CHARRON

Pugny-Chatenod  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur du Pôle Eau  
Directeur financier  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Communication et relations publiques  
Responsable juridique/Assemblées  
Responsable Aqualac  
Pilote de la performance  
Contrôleuse de gestion

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 décembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 27 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 41 présents (41 titulaires), et 48 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 11 Année : 2018

Exécutoire le : 18 DEC. 2018

Affichée le : 18 DEC. 2018

Visée le : 18 DEC. 2018

### GEMAPI Délégation de la compétence GEMAPI au CISALB Convention d'application 2019

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération, est en charge de la compétence Gestion des Inondations et des Milieux Aquatiques (GEMAPI) sur l'ensemble de son territoire.

Cette compétence comprend (article L. 211-7 du code de l'environnement) :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

Le Programme Pluriannuel d'Investissement prévoit un montant de 5 327 000 € TTC sur la période 2017-2020, pour répondre aux problématiques liées à cette compétence.

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac est membre du CISALB, syndicat mixte fermé ayant vocation à obtenir la labellisation d'EPAGE au 1<sup>er</sup> semestre 2019 (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), lui permettant ainsi d'assurer, par transfert ou délégation, la prévention des inondations et des submersions ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux sur le territoire hydrographique du bassin du lac du Bourget.

Monsieur le Président rappelle la délégation de la compétence GEMAPI au CISALB à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la convention ayant été approuvée par le conseil communautaire du 13 décembre 2018.

Afin de fixer le programme d'action 2019, il est proposé d'approuver la convention d'application ci-jointe, retraçant les objectifs à atteindre tant en fonctionnement qu'en investissement et les moyens financiers alloués soit 439 250 € en fonctionnement et 4 934 100 € en investissement.

Il est donné lecture de la convention d'application 2019.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la convention d'application 2019 pour la mise en œuvre des actions GEMAPI par le CISALB,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention d'application ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Aix-les-Bains, le 13 Décembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 42
- Votants : 50
- Pour : 50
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## **Gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations (GEMAPI)**

### **Convention d'application 2019**

Entre les soussignés :

Grand Lac, communauté d'agglomération représentée par son Président Monsieur Dominique Dord dûment habilité par délibération n° XXX du XXX, d'une part,

Et

Le CISALB représenté par son Président Monsieur Michel Dantin dûment habilité par délibération n° XXX du 5 décembre 2018, d'autre part,

### **Il a été convenu et arrêté ce qui suit :**

#### Article 1 : Objet de la convention

La convention d'application est annuelle et permet de définir les objectifs et les moyens financiers affectés.

Cette convention porte sur les objectifs à réaliser et les crédits alloués par Grand Lac, communauté d'agglomération pour l'année 2019.

#### Article 2 : les objectifs à atteindre en 2019

Les objectifs définis ci-dessous ont été présentés à la commission rivière du 11 décembre 2018.

#### **FONCTIONNEMENT**

- Les travaux d'entretien du plan de gestion des rivières,
- La réalisation de la DIG sur le plan de gestion des rivières,
- Le curage des plages de dépôts visés dans la DIG,
- Le débroussaillage des bassins d'écrêtement de Combaruches et de Chevaline,
- Le ramassage de la renouée du Japon sur les berges des rivières et les rives du lac,
- La surveillance des 400 mètres de digues du Sierroz à Aix-les-Bains,
- Les travaux d'entretien des roselières lac (convention avec le Cen Savoie),
- Les études foncières des zones humides,
- La réalisation de la DIG sur les zones humides,
- Les travaux d'entretien des zones humides de Grand Lac (étangs Coua, Cavettes, bras de décharge de la Leysse et conventions avec le Cen Savoie et SIGEA).

## INVESTISSEMENT

- Les travaux sur le ruisseau de la Cochette à St Offenge,
- Les travaux de confortement des digues du Sierroz à Aix-Les-Bains,
- Les travaux du bassin du Combo à Mouxy,
- Les travaux de restauration du Sierroz à Grésy-sur-Aix,
- La suite des travaux sur le Foran à Pugny-Chatenod,
- L'étude PRO des Grangettes à St Offenge,
- Les petits travaux hydrauliques,
- La création de la plage de dépôt sur le torrent de Saumont à Ruffieux,
- L'étude PRO du Toron à Méry,
- Les études AVP du Tillet, du Nant de Drumettaz et de la Chaudanne,
- Les études AVP de la Leysse aval à Villarcher,
- L'étude MOE et PRO de zones humides.

### Article 3 : les moyens financiers pour 2019

La participation financière de Grand Lac, communauté d'agglomération en €TTC pour l'année 2019 se décompose comme ci-dessous.

En investissement, les subventions à recevoir sont d'un montant de 564 000 € et les subventions escomptées s'élèvent à 248 660 €. Toutes les subventions viendront en déduction de la participation financière de Grand Lac, communauté d'agglomération.

## FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Dépenses (TTC)	Recettes (TTC)	Reste à charge de Grand Lac (TTC)
Dépenses mutualisées	372 137 €	93 200 €	118 000 € (42,3%)
Dépenses non mutualisées	381 650 €	60 400 €	321 250 €
Total net €TTC			439 250 €

## INVESTISSEMENT

Investissement	Montant TTC
Travaux sur le ruisseau de la Cochette à St Offenge	175 000 €
Travaux de confortement des digues du Sierroz à Aix-Les-Bains	3 000 000 €
Travaux du bassin du Combo à Mouxy	950 000 €
Travaux de restauration du Sierroz à Grésy-sur-Aix	350 000 €
Suite des travaux sur le Foran à Pugny-Chatenod	50 000 €
Etude PRO des Grangettes à St Offenge	15 000 €
Les petits travaux hydrauliques	25 600 €
Création de la plage de dépôt sur le torrent de Saumont à Ruffieux	85 000 €
Etude PRO du Toron à Méry	10 000 €

Etudes AVP du Tillet, du Nant de Drumettaz et de la Chaudanne	120 000 €
Etudes AVP de la Leysse aval à Villarcher	128 500 €
Etude MOE et PRO de zones humides	25 000 €
TOTAL 2019	4 934 100 €

Fait à Chambéry, le

M. Dominique Dord  
Président

M. Michel Dantin  
Président

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Délégation de la compétence GEMAPI au CISALB - Convention d'application 2019

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/12/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/12/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2655 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181213-d2655-DE

---

**Date de décision :** 13/12/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :**

5. Institutions et vie politique

5.7. Intercommunalité

5.7.2. Conventions de transfert de compétences (patrimoine et personnel-article L.5211-4-1-I du CGCT)